

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot du président //

Un projet commun de convention collective

// GAÉTAN BRETON -

L'année syndicale 2006-2007 sera marquée par la préparation du projet de convention collective. Notre convention vient à échéance le 31 mai 2007. Il y a déjà un certain temps que tous les articles n'avaient pas été revus en profondeur dans une même négociation. La conjoncture ayant changé, plusieurs des clauses sur lesquelles nous avons historiquement une avance affichent maintenant du retard par rapport à plusieurs autres conventions dans notre secteur.

Cette mise à jour nécessaire arrive à un moment difficile (y en a-t-il d'autres ?) de l'histoire de l'éducation au Québec. Depuis quelques années, voire décennies maintenant, le financement de l'éducation est systématiquement réduit en dollars constants. Cette réduction, au niveau universitaire à tout le moins, est sensée être compensée par l'arrivée d'autres sources de financement liées à l'entreprise privée. Le recours systématique au privé pour financer l'université met en péril la liberté académique comme l'ont largement démontré certains cas liés à la recherche sur les médicaments, aussi bien chez nous qu'aux États-Unis.

Ces systèmes de financement posent aussi la question suivante : ne serait-ce pas plutôt l'université qui loue ses ressources à rabais à des entreprises à qui il en coûterait beaucoup plus pour entretenir leurs propres infrastructures de recherche et qui, de toute façon, reçoivent des sommes faramineuses des gouvernements au titre de la recherche et du développement ? Bref, ne s'agit-il pas du financement public qui, en passant à travers les coffres des entreprises, s'amincit, dans un premier temps, et place ensuite l'université sous le contrôle du secteur privé ? ► p. 2

250
septembre 2006

SOMMAIRE //

- MOT DU PRÉSIDENT - UN PROJET COMMUN DE CONVENTION COLLECTIVE gaétan breton -1
- REQUÊTE DU SPPTU - NON À DEUX SYNDICATS DE PROFS À L'UQAM marie-cécile guillot -3
- LES 35 ANS DU SPUQ marie-cécile guillot -3
- RÉFLEXION SUR LA CONVENTION (I) - LA TÂCHE PROFESSORALE normand baillargeon -4
- LE RRUQ : FAUT-IL S'INQUIÉTER ? marc chabot -6
- PLAN D'ACTION DU SPUQ POUR L'ANNÉE 2006-2007 -8
- BOURSES SPUQ POUR L'ANNÉE 2006-2007 -13
- PROCHE-ORIENT- LES NOUVELLES GUERRES COLONIALES ET LE RÔLE DES INTELLECTUELS rachad antonius -14

PLAN D'ACTION
DU SPUQ 2006-2007 // ►8



mot du président //

(suite de la p. 1)

On le sait, l'UQAM est une jeune université qui n'a pas encore établi les relations que possèdent des universités plus anciennes, ayant pignon sur rue depuis des décennies et ayant formé les dirigeants politiques et économiques de notre société. De ce fait, elle est moins bien placée pour obtenir d'immenses donations qui lui permettraient de palier au définancement étatique. Or, le gouvernement refuse de considérer ces sources de financement dans sa répartition de l'enveloppe qu'il destine aux universités. Comme l'UQAM a peu d'autres sources de financement elle dépend plus lourdement du financement de l'État. Le stress financier que connaît l'UQAM devient, de ce fait, beaucoup plus important que celui que connaissent les autres universités de taille comparable.

En ce moment, toutes les universités ont annoncé des déficits importants pour l'année qui vient de se terminer et pour la suivante. Il est clair que le gouvernement devra tenir compte de la situation, mais les modalités de prise de conscience demeurent encore nébuleuses. De plus, l'UQAM s'est mise sur le dos un ensemble d'obligations financières qui ne peuvent que rendre la négociation d'un nécessaire ajustement des salaires assez difficile, pour ne citer que cet exemple. Or, demander un tel ajustement est loin d'être exagéré après deux années de stagnation et une obole lancée du bout des doigts par un gouvernement pour qui le bâillon semble le mode privilégié de gestion.

Dans un tel contexte, nous aurons besoin de l'appui de tous les membres pour affronter, non pas seulement la direction de l'Université, mais tout le contexte qui fait pression derrière et même la machine de propagande qui détruit l'image de notre profession dans le grand public.

Ainsi, nous entreprendrons un large processus de concertation dès l'automne par une tournée des assemblées départementales pour débattre des grandes orientations que nous pensons donner à la nouvelle convention collective et recueillir les avis sur la question. Ensuite, après les Fêtes, nous proposerons un projet détaillé de convention à la discussion générale pour finir avec un vote de l'assemblée générale. Nous croyons que ce processus permettra, en deux temps, de prendre le pouls des membres quant aux changements qu'ils veulent voir intervenir dans la convention et aussi de les mobiliser autour de ces enjeux qu'ils auront eux-mêmes mis de l'avant.

Ce sera donc une année extrêmement chargée en termes d'action syndicale. Ce sera aussi une année déterminante pour la mise en place des conditions dans lesquelles nous allons travailler pendant plusieurs années; ce n'est donc pas secondaire ou accessoire. Souhaitons-nous collectivement bon courage, je crois que nous en aurons besoin. □

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

**C'est le temps de montrer notre unité
à la veille de la négociation**

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.unites.uqam.ca/spuq>

RÉDACTION//
Rachad Antonius
Normand Baillargeon
Gaétan Breton
Marc Chabot
Marie-Cécile Guillot

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

JEUDI 28 SEPTEMBRE

12 H 30

J-M400

SALLE MARIE-GÉRIN-LAJOIE



Requête du SPPTU

Non à deux syndicats de profs à l'UQAM

// MARIE-CÉCILE GUILLOT – secrétaire

Le 13 juillet 2006, le Syndicat des professeures et des professeurs de la TELUQ (SPPTU) a déposé une requête auprès de la Commission des relations de travail (CRT) afin de demander à ce que son certificat d'accréditation tienne compte de la nouvelle réalité résultant de la fusion de la TELUQ à l'UQAM.

Le SPPTU demande à la CRT de déterminer si la TELUQ demeure son employeur (donc son certificat d'accréditation continue de s'appliquer) ou si son nouvel employeur est l'UQAM et, auquel cas, de reconduire son certificat d'accréditation en désignant l'UQAM comme l'employeur. Il y aurait donc deux syndicats de professeures, professeurs à l'UQAM (le SPPTU et le SPUQ). Une réunion du Conseil syndical du SPUQ a été convoquée le jeudi 14 septembre 2006 afin de prendre position face à cette requête. Les membres du Conseil syndical ont voté unanimement pour s'opposer à la requête du SPPTU. □

Extrait du procès-verbal du Conseil syndical du 14 septembre 2006

- ATTENDU** la requête en transmission des droits et obligations selon l'article 45 du Code du travail effectuée par le Syndicat des professeures et professeurs de la TELUQ le 13 juillet 2006 auprès de la Commission des relations de travail;
- ATTENDU** que l'audience aura lieu le 19 septembre 2006;
- ATTENDU** que le SPUQ considère que l'UQAM est le véritable employeur des professeures, professeurs de la TELUQ;
- ATTENDU** que le SPUQ est accrédité pour représenter toutes les professeures, tous les professeurs à plein temps et à mi-temps, à l'exception de celles et de ceux rémunérés sur une base horaire ou forfaitaire;
- ATTENDU** la volonté fortement exprimée par l'Administration de l'UQAM de procéder à l'intégration de la TELUQ à l'UQAM;
- ATTENDU** la similarité des deux conventions collectives (SPPTU-TELUQ et SPUQ-UQAM);

IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil syndical du SPUQ conteste la requête effectuée par le Syndicat des professeures et professeurs de la TELUQ le 13 juillet 2006 auprès de la Commission des relations de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les 35 ans du SPUQ

// MARIE-CÉCILE GUILLOT – secrétaire

Il y a 35 ans (le 25 janvier 1971), le Syndicat des professeurs et professeures recevait son accréditation, après avoir été affilié à la CSN, en 1970. Les buts du Syndicat sont l'étude, la défense et la promotion des intérêts et des objectifs professionnels, syndicaux, économiques, sociaux et politiques de ses membres et des autres travailleuses, travailleuses.

Depuis sa création, plusieurs événements ont marqué l'histoire du Syndicat; pour ne citer que quelques-uns, il y a eu, en 1976, la grève de quatre mois pour la signature d'une 3^e convention collective et contre la Réforme Després, dont l'objectif était de transformer les structures de l'Université. En 1990, le SPUQ adhère à la Fédération québécoise

des professeures et professeurs d'université (FQPPU), tout en maintenant son affiliation à la CSN. En 1997, le Syndicat accueille une nouvelle unité d'accréditation : celle des maîtres de langue.

Par ailleurs, outre le *SPUQ-Info*, bulletin de liaison diffusé depuis sa création, le Syndicat a publié de nombreux écrits : mémoires soumis à diverses instances gouvernementales, revue *Études et documents* (de 1980 à 1987), série *Analyses et discussions* (depuis 1990) ne sont que quelques exemples. En plus de ces publications, le SPUQ a organisé des conférences-midi et de nombreux colloques qui ont permis de débattre diverses questions comme la liberté académique et l'autonomie universitaire (1974), la création artistique et littéraire (1984), etc.

À l'occasion du 35^e anniversaire du SPUQ, le Syndicat a publié, en avril 2006, un cahier, sous la direction de Jacques Pelletier, ayant pour titre *L'Université contemporaine : un bateau à la dérive ?*, qui porte un regard sur l'Université d'aujourd'hui.

Vient également souligner cet anniversaire un autre événement intitulé *Profession de tête. Chapeau, les profs !* Cette exposition qui revêt diverses formes (bannières, boîte lumineuse, affiches) présente les différentes facettes de la tâche professorale et aura lieu dans différents pavillons de l'UQAM du 27 septembre au 27 octobre 2006. Un cocktail est également organisé pour le lancement de cette exposition. Tous les membres du SPUQ y sont chaleureusement invités. □

COCKTAIL

Date : le jeudi 28 septembre 2006

Lieu : salle Marie-Gérin-Lajoie (J-M400)

Heure : immédiatement après l'Assemblée générale (vers 16 h 30)



RÉFLEXION SUR LA CONVENTION (I)

La tâche professorale

La convention collective des professeures et professeurs vient à échéance le 31 mai 2007. La série d'articles qui s'amorce aujourd'hui vous informera des réflexions et des démarches du groupe de travail pour l'élaboration du *Projet de convention collective*. Ce premier article lance la discussion sur la tâche professorale.

// NORMAND BAILLARGEON – Département d'éducation et pédagogie

La tâche des professeures, professeurs de l'UQAM est définie à l'article 10 de notre convention collective. Les grandes lignes directrices de cet article se sont progressivement fixées depuis 1971.

La vision de la tâche qu'on y découvre repose sur un certain nombre de principes qui ont été précisés et réaffirmés avec insistance au long des années. L'enquête menée en 1999 (voir *SPUQ-Info*, n° 202, avril 1999) de même que le Rapport du Comité d'étude de la tâche professorale publié en 2002 les ont de nouveau rappelés. Je me contenterai d'en souligner deux, tout particulièrement importants.

La tâche professorale

Tout d'abord, la tâche professorale comprend trois composantes : l'enseignement; la recherche ou la création; les services à la collectivité – à l'intérieur et/ou à l'extérieur des murs de l'institution. Le poids relatif de chacune de ces composantes est susceptible de varier dans le temps pour une professeure ou un professeur, et cette modulation est libre et individuelle.

Rappelons, pour mémoire, que si le Rapport... de 2002 n'a pas remis en question le principe de la répartition en trois composantes de la tâche, il a aussi reconnu qu'il ne faisait pas l'unanimité. Par exemple, Denis Bertrand, de l'École des sciences de la gestion, a proposé de distinguer non plus trois mais six composantes à la tâche professorale : l'enseignement; la recherche et la création; la direction de recherche et de création; les services internes; les services aux communautés externes; l'information et

le perfectionnement. Cette piste devrait-elle être explorée ?

Un deuxième grand principe au fondement de la tâche veut que le type de gestion, notamment académique, propre à notre université, implique la participation active du corps professoral et que ceux et celles qui s'acquittent de telles fonctions de direction bénéficient pour cela de dégrèvements.

Ces principes posés, et compte tenu des dernières consultations du corps professoral et des récentes négociations, quelles pistes de réflexion s'ouvrent aujourd'hui à nous ?

L'enseignement

Sur le plan de l'enseignement, un très fort consensus s'est inlassablement affirmé quant à la nécessité du maintien du principe qu'un cours de 45 heures doit donner droit à 3 crédits, même si ce cours est répété par la même personne durant une session ou une année.

De même, fait également consensus la reconnaissance de crédits pour activités de laboratoires, d'ateliers, de supervision de stages, de directions de mémoires et de thèses, de lectures dirigées et ainsi de suite.

Des irritants ont cependant été relevés. Le Rapport de 2002 trouvait notamment « inquiétant » que les collègues disent devoir consacrer une proportion élevée de leur temps à des activités autres que celles liées aux trois composantes de leur tâche (jusqu'à 30 %) et reliait ce fait aux nouvelles technologies et à la bureautique qui, en bout de piste, transfèrent vers les professeurs des tâches autrefois accomplies par le personnel



de soutien. Ce phénomène s'est-il résorbé, maintenu, ou accentué ? Il serait utile de le savoir et, le cas échéant, de repenser le soutien (administratif et technique) à apporter à la tâche professorale.

Par ailleurs, le moment est sans doute venu de repenser la substantielle augmentation de moyennes-cibles consentie par le SPUQ lors des dernières négociations (la moyenne-cible se situe désormais à 41 étudiantes/étudiants par groupe au baccalauréat). C'était ouvrir la porte à une profonde rupture avec le modèle des petits groupes qui avait caractérisé l'enseignement à l'UQAM et à l'instauration de grands, voire de très grands groupes. Cette concession, accordée pour favoriser des économies en période financière difficile, avait été faite à l'expresse condition qu'un appui conséquent (en termes d'auxiliaires d'enseignement, notamment) serait accordé aux professeures, professeurs responsables de ces cours. Il serait indispensable de savoir si cette promesse a été tenue et de pouvoir décider si le modèle uqamien est préservé avec des accommodements ou au contraire menacé.

Nous sommes enfin, dès aujourd'hui, engagés dans une période de très substantiel renouvellement du corps professoral. Diverses mesures ont été récemment adoptées à cet égard – en particulier l'octroi de dégrèvements aux nouveaux professeurs afin de faciliter leur intégration. Y a-t-il lieu d'aller plus loin ? Devrait-on imaginer un système de mentorat qui permettrait à des professeurs d'expérience d'encadrer les nouvelles et nouveaux venus afin de faciliter leur intégration aux fonctions de recherche, d'enseignement et de service ? Si on trouve l'idée attirante, comment comptabiliserait-on cette nouvelle composante de la tâche ?

La recherche ou la création

Pour le dire vite – et en noircissant les traits – certains considèrent que la recherche tend de plus en plus à se réaliser sur des objets et des problèmes sociaux saisis en extériorité et voient, à proportion de la réalisation de cet état de fait, un recul de la mission (traditionnelle) de réflexion critique de l'université. Sans ouvrir ce vaste et polémique dossier, la question de la place de la recherche subventionnée (qui se pose sans doute de manière différente selon les secteurs de l'université concernés) soulève désormais des enjeux inédits qu'il serait peut-être temps de discuter.

Une position extrême serait de reconnaître, comme dans les autres institutions, des catégories de professeurs selon les secteurs ou selon les activités de recherche (subventionnées ?). Quoiqu'il en soit, la situation de la recherche a sans doute assez profondément changé à l'UQAM depuis 10 ans pour qu'un bilan soit tenté de ces transformations et de leurs implications sur notre convention collective.

Les services

Un point semble ici particulièrement névralgique, que notait d'ailleurs le Rapport (de 2002) qui s'inquiétait d'une « réticence » de plus en plus grande des professeures, professeurs à l'endroit des services à la collectivité, lesquels demandent un temps et une énergie considérables : le recrutement pour ces tâches, notait-on, devient ardu et même, en certains cas, très ardu.

Les plus récentes données disponibles laissent voir que près de la moitié des

professeures, professeurs est impliquée en gestion et que cette proportion risque d'augmenter encore compte tenu de l'accroissement du nombre des programmes qui grandit avec les demandes des entreprises, des ministères et plus généralement de la société civile.

Faut-il dès lors penser que ce serait le deuxième principe évoqué plus haut qui est mis en cause, voire le modèle traditionnel de gestion de l'UQAM ? Doit-on envisager une réflexion sur ces questions ? Comment rendre plus attirant et plus facile l'accomplissement de ces tâches par les professeurs ?

Ces questions sont sans doute devenues incontournables.

Une tournée des départements

Les remarques qui précèdent ne sont, bien entendu, que des pistes de réflexion et ne font guère plus qu'effleurer le sujet. Tout cela et toutes les autres questions qu'il plaira au corps professoral de soulever pourra être discuté lors de la tournée des départements qu'entreprendra bientôt des représentants syndicaux. Il nous fera plaisir de vous y entendre.

D'ici là, vous pouvez, bien entendu, communiquer avec nous pour nous faire part de vos commentaires, questions et suggestions. □



Le RRUQ : faut-il s'inquiéter ?

// MARC CHABOT – Département des sciences comptables et membre de la Table réseau de négociation

Dans un rapport préliminaire daté du 10 mars 2005 (sic), les actuaires Morneau Sobeco présentent de « façon succincte » les résultats de la *Revue de la situation financière* du Régime de retraite de l'Université du Québec (le RRUQ) au 31 décembre 2005. Une telle revue doit être effectuée en vertu de l'article 23 du Règlement du régime et vise essentiellement à calculer le montant de la réserve pour indexation.

La revue de la situation financière présente, sur base de capitalisation, un déficit de 2,8 millions de dollars au 31 décembre 2005 comparativement à un déficit de 24,2 millions de dollars au 31 décembre 2004. La diminution du déficit résulte notamment du gel des salaires décrété par le gouvernement et d'une modification à l'hypothèse concernant la proportion de retraités qui auront un conjoint au moment du décès. Inversement, d'après les actuaires, certaines hypothèses utilisées devraient faire l'objet d'une révision; les participants prennent leur retraite plus tôt et vivent plus longtemps. Si ces hypothèses avaient été révisées, le déficit sur base de capitalisation aurait été beaucoup plus important.

À la demande du Comité exécutif du RRUQ, les actuaires ont également estimé la situation financière sur base de solvabilité. Ces résultats, d'écrire les actuaires, indiquent une détérioration marquée de la situation financière. Le déficit sur base de solvabilité a presque doublé en moins d'un an, passant de 129,0 millions de dollars au 28 février 2005 à 249,0 millions de dollars au 31 décembre 2005.

L'impact du gel des salaires

Par le passé, les actuaires avaient supposé des augmentations salariales de 2 % pour 2004 et 2005. Or, suite au décret du gouvernement, ces augmentations n'ont pas été accordées. Il en a résulté une réduction de près de 40 millions de dollars du passif actuariel et, de ce fait, une amélioration significative de la situation financière du

RRUQ. Les conclusions des actuaires à cet effet ne sauraient être plus claires : « Le gel des salaires imposé par le gouvernement est donc en grande partie responsable du revirement de la situation financière du régime » (à la page 7 du Rapport).

Si le gouvernement n'avait pas adopté une loi spéciale le 15 décembre dernier pour fixer les conditions de travail dans le secteur public, la situation financière du RRUQ serait davantage inquiétante.

La réduction du nombre de conjoints admissibles

Par le passé, les actuaires supposaient que 100 % des retraités avaient un conjoint admissible à une rente au moment du décès. Cette hypothèse a été modifiée. Dorénavant, on utilise la même proportion que celle des membres actifs, soit 90 % pour les hommes et 70 % pour les femmes.

Cette hypothèse serait, semble-t-il, plus réaliste. Peut-être ! Disons simplement qu'il faudra bien une dizaine d'années pour la valider, l'âge moyen des retraités étant de 66,1 ans.

Dans l'immédiat, cette modification entraîne un gain de 6,9 millions de dollars. Si la proportion de retraités avec conjoint admissible n'avait pas été réduite, la situation financière du RRUQ serait davantage inquiétante.

Des retraites à un âge plus hâtif

Les départs à la retraite se font plus tôt que ce qui avait été prévu. Il en a résulté des pertes de 7,6 millions de dollars en 2004 et de 6,8 millions de dollars en 2005. Ces pertes sont évidemment comprises dans le montant du déficit à la fin de chacune de ces années. Cependant, en dépit de l'importance de ces pertes, aucune provision n'a été constituée pour les années futures. Les actuaires ont conclu qu'il s'agissait d'un



phénomène temporaire et qu'il n'y avait pas lieu, pour l'instant, de modifier l'hypothèse sur les prises de retraite. Nous ne sommes pas d'accord avec cette conclusion.

Dans une étude parue récemment, la Régie des rentes du Québec observe que de plus en plus de personnes prennent une retraite anticipée. Ainsi, en 1985, on comptait 20 % des personnes qui demandaient leur rente du RRQ à 60 ans; en 1991, il y en avait 32 %; on en compte maintenant 60 % (Les revenus des personnes retraitées au Québec, 2006, à la page 25). Il n'y a aucune raison de croire que les participants au RRUQ agissent différemment. Au contraire.

Selon les chiffres de 2005, 90 % des participants au RRUQ prennent une retraite anticipée : 65 % sans réduction actuarielle (soit après 35 années de service ou encore après 55 ans et 32 années de service) et 25 % avec réduction (soit après 55 ans et 22 années de service).

Si on supposait un taux de retraite anticipée plus conforme à la réalité, la situation financière du RRUQ serait davantage inquiétante. D'après les actuaires, la révision de l'hypothèse de retraite entraînerait une augmentation du passif actuariel de 67 millions de dollars. Le déficit de 2,8 millions de dollars passerait à 69,8 millions de dollars.

Une espérance de vie meilleure

La table de mortalité utilisée pour les fins de la revue de la situation financière devra éventuellement être révisée. Les études de mortalité réalisées par la Régie des rentes du Québec et par le RREGOP (soit le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes du secteur public) démontrent que l'espérance de vie des travailleurs québécois est meilleure que celle indiquée dans les tables de mortalité. Une étude de mortalité couvrant plusieurs universités au Québec est en cours actuellement. Ce n'est, semble-t-il, que lorsque les résultats de cette

Des chiffres trompeurs

Notre analyse est fondée sur la *Revue de la situation financière du RRUQ* au 31 décembre 2005. Certains chiffres utilisés sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel 2005* auquel les membres du RRUQ ont accès.

- Dans la *Revue*, on passe d'un déficit de capitalisation de 24,2 à un déficit de 2,8 ; soit un gain de 21,4 millions de \$ pour la période.
- Dans le *Rapport annuel*, on passe d'un surplus de capitalisation de 113,1 à un déficit de 2,8 ; soit une perte de 115,9 millions \$.

Les chiffres de 2004 présentés pour fins de comparaison dans le *Rapport annuel 2005* ne sont pas vraiment comparables. Manifestement, les chiffres de 2004 – de même que les résultats de l'évaluation actuarielle du 28 février 2005 d'où sont tirés ces chiffres – ont été calculés à partir d'hypothèses actuarielles exagérément optimistes.

étude seront connus que l'hypothèse de mortalité sera modifiée. Cette modification éventuelle aura pour effet d'augmenter le passif actuariel et, du même coup, le montant du déficit de capitalisation.

Si une table de mortalité plus conforme à la réalité était utilisée, la situation financière du RRUQ serait davantage inquiétante. D'après les actuaires, la révision de l'hypothèse de mortalité aurait pour effet d'augmenter le passif actuariel de 91 millions de dollars. Le déficit qui serait de 69,8 millions de dollars suite à la révision de l'hypothèse de retraite atteindrait alors 160,8 millions de dollars.

La nécessité d'une évaluation de solvabilité

La revue de la situation financière est un mécanisme propre au RRUQ. Il ne faut pas confondre cette revue avec l'évaluation actuarielle - dite statutaire - qui doit être faite conformément aux normes prescrites par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. La revue, contrairement à l'évaluation actuarielle statutaire, ne contient aucune évaluation de solvabilité. Or, à notre avis, une telle évaluation est absolument nécessaire pour un régime de retraite comme le nôtre où les coûts sont partagés mais où les risques sont à la seule

charge des participants (pour en savoir davantage à ce sujet, voir le *SPUQ-Info* n° 246 de novembre 2005).

Reconnaissant implicitement la nécessité d'une évaluation de solvabilité – rappelés que la Direction du RRUQ est d'avis qu'une telle évaluation ne devrait pas s'appliquer aux universités – le Comité exécutif a demandé aux actuaires d'estimer la situation financière du régime sur cette base. Au 31 décembre 2005, le déficit de solvabilité s'élevait à 249 M \$. S'il avait fallu déposer une évaluation actuarielle auprès de la Régie des rentes du Québec à cette date, la cotisation totale qui est de 17,9 % actuellement aurait bondi à 25,10 %. □

PLAN D'ACTION DU SPUQ POUR

// CONSEIL EXÉCUTIF - Plan d'action du SPUQ pour l'année 2006-2007 adopté à sa réunion des 24 et 25 août

Le SPUQ fête cette année son 35^e anniversaire et une exposition-événement a été mise sur pied pour mettre en exergue différents aspects de la tâche professorale et les qualités que son accomplissement nécessite.

Au cours des dernières années, les intervenants du monde de l'éducation ont amorcé une réflexion de fond dont l'Université a été l'un des pôles importants. Les structures administratives et les composantes de la tâche professorale ont grandement évolué, soulignant la nécessité d'une réflexion en profondeur. Au niveau de la société, cette réflexion ne pourra que se poursuivre. Une lutte féroce s'est engagée pour le contrôle des ressources dévolues aux services publics et, en conséquence, pour le pouvoir dans les institutions. Au niveau de l'UQAM, par contre, depuis l'année dernière, rien n'a bougé quant à la politique facultaire, et l'Administration ne cesse de s'alourdir de nouveaux postes alors que des fonctions administratives sont constamment ajoutées dans la tâche des quelque 1 000 professeurs, professeuses (l'UQAM verse 230 primes de direction), dont le nombre demeure à peu près constant. D'ailleurs, le président du Conseil d'administration a déclaré récemment qu'il manquait au moins 250 professeurs, professeuses à l'UQAM.

La participation aux affaires, les changements dans les relations de travail, certains grands dossiers comme la gratuité et la qualité de l'éducation seront, avec la convention collective, nos principaux centres d'intérêt pour l'année qui vient.

ÉTABLIR UN PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE

Notre convention collective vient à échéance en mai 2007. La conjoncture a changé depuis la négociation de nos dernières conventions collectives. En ce qui a trait

aux salaires, certaines autres universités ont négocié des conditions intéressantes que nous devons prendre en compte. De plus, d'autres changements nous amènent à revoir plusieurs clauses de la convention :

1. les changements dans les lois, par exemple, pour les congés parentaux;
2. les demandes répétées de prolongation des mandats à la direction des départements pour lesquels les candidates, candidats se font de plus en plus rares;
3. le nombre de départements en tutelle et la multiplication des formules de tutelle;
4. la nouvelle politique facultaire qui est mise en œuvre sans négociations;
5. l'arrivée de la TELUQ, et l'absence d'un véritable plan d'intégration et de développement.

Le travail de production d'un projet complet de convention collective se fera selon plusieurs étapes :

1- Relecture et mise à niveau

La première étape consiste à discuter les articles de la convention collective un à un afin de proposer les changements qui s'imposent. Cette relecture va donner lieu à l'élaboration d'un document cadre synthétisant l'esprit des changements que nous voulons faire à la convention collective.

2- Tournée des départements

Avec ce document, nous entreprendrons, dès le début d'octobre, une tournée des assemblées départementales, afin de recueillir les propositions et les commentaires. Cette tournée sera une bonne occasion pour le nouveau président de rencontrer les membres.

3- Écriture d'une première version

Après avoir colligé les suggestions, une première version du projet de convention collective, article par article, sera produite.

CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ

COMITÉ EXÉCUTIF

Président, Gaétan Breton
1^{er} vice-président, Jean Bélanger
2^e vice-présidente, Danielle Desmarais
Secrétaire, Marie-Cécile Guillot
Trésorier, Guy Villeneuve

REPRÉSENTANTS DE SECTEUR

Arts, Louis Martin
Communication, poste à pourvoir
Sc. politique et droit, Mark-David Mandel
Sc. de l'éducation, poste à pourvoir
Sciences, Mario Houde
Sciences de la gestion, Eric Weiss-Altaner
Sciences humaines, Éric Pineault



R L'ANNÉE 2006 - 2007

4- Dernière consultation

Vers le début de janvier, nous serons en mesure d'envoyer le projet de convention collective à chaque professeure, professeur pour corrections ou dernières modifications, avant de le soumettre au Conseil syndical. Nous demanderons aux directrices, directeurs des départements, avec l'aide des déléguées, délégués syndicaux, d'organiser des assemblées départementales, ordinaires ou spéciales, pour débattre du contenu du projet.

5- Assemblée générale

Une assemblée générale spéciale ou, le cas échéant, l'assemblée statutaire, approuvera le texte final. Entre-temps, le Conseil syndical sera réuni pour appuyer chacune des étapes.

Une large participation

Nous souhaitons la participation la plus large possible des instances syndicales dès le début du processus. Ainsi, les déléguées, délégués syndicaux recueilleront les commentaires dans les départements. Puis, les représentants de secteurs (les membres du Conseil exécutif) synthétiseront ces commentaires et les achemineront, après validation, au comité chargé d'écrire la version finale du projet.

LA COOPÉRATION CRITIQUE – DE PLUS EN PLUS DIFFICILE

Jusqu'à maintenant, le SPUQ a tenté de travailler avec l'Administration en coopération critique, mais pour que la coopération soit possible, il faut que les deux parties soient intéressées à la pratiquer, car coopérer tout seul prend vite une autre allure. Or, ces derniers temps, l'Administration a montré des signes évidents de fermeture. La Direction pratique de plus en plus la politique du fait accompli.

DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2006-2007

Secteurs des arts, de communication, des sciences

SECTEUR DES ARTS			
Danse	Sylvie Pinard	École de langues	Malika Ech-Chadli
École de design	Alessandro Colizzi		Carey Nelson
	Lyne Lefebvre	SECTEUR DES SCIENCES	
	Steve Vezeau	Chimie	Livain Breau
École des arts visuels et médiatiques	Georges Dyens		Daniel Chapdelaine
	Jean-Pierre Gilbert	Informatique	Pierre Pichet
	Raymond Lavoie		Mathieu Bourry
	Jocelyn Robert	Mathématiques	Alexander Friedman
École supérieure de théâtre	Denis Rousseau		Étienne M. Gagnon
	Francine Alepin	Sciences biologiques	Timothy Walsh
	Michel Laporte		Matthieu Dufour
Histoire de l'art	Annie Gérin		Claude Pichet
	Raymond Montpetit		François Watier
Musique	Henri Brassard		Mario Houde
	André Lamarche		Lucie M.T. Lamontagne
			Pedro Peres-Neto
SECTEUR DE COMMUNICATION			Roland Savard
Communication sociale et publique	Pierre Guimond	Sciences de la terre et de l'atmosphère	Wanda Smoragiewicz
École des médias	André Breton		Armel Boutard
Études littéraires	Luc Bonenfant		Alfred Jaouich
	Élène Cliche		
	Jean-François Hamel		
	Jean-Christian Pleau		

En effet, une attitude moins positive s'est développée au cours des dernières années dans les relations entre le SPUQ et l'Administration. Pendant que nos appels à la négociation sont superbement ignorés, on s'entête de plus en plus à fournir les documents à la dernière minute ou encore pas du tout. En somme, l'Administration nie l'existence du SPUQ et choisit de ne pas respecter la convention collective qu'elle a pourtant signée. Si aucun changement ne devait se faire jour à cet égard, nous

pourrions être amenés à reconsidérer notre position.

Il y a cependant des sujets sur lesquels nous pouvons être d'accord avec l'Administration de l'UQAM. Entre autres, nous pouvons les appuyer dans des démarches visant à s'assurer d'un financement public adéquat des universités. Par ailleurs, il est probable qu'immédiatement après, nous devenions en profond désaccord sur la façon d'utiliser ces sommes.



PLAN D'ACTION DU SPUQ POUR

LA PARTICIPATION AUX AFFAIRES SYNDICALES

La question de la relève syndicale demeurera l'une de nos préoccupations importantes pour l'année qui vient. Cependant, les changements aux structures qui ont été annoncés ont déjà suscité des candidatures.

Nous savons bien que le défi ne sera pas facile à relever. Au cours de la dernière année, le Comité exécutif précédent a mis en chantier des activités à l'endroit des nouvelles professeures, nouveaux professeurs et des déléguées, délégués syndicaux. Il a organisé des rencontres avec les uns et les autres qui se sont déroulées sur un mode volontairement informel. Ces initiatives ont été appréciées par ceux et celles qui s'y sont présentés et seront poursuivies.

De plus, nous devrions lancer des grandes discussions sur des questions importantes : la gestion des carrières, la liberté académique menacée, ou les contraintes techniques de plus en plus importantes liées à l'enseignement, la conciliation travail-famille, les composantes de la tâche, etc. En impliquant le Syndicat dans les questions qui intéressent les nouvelles professeures, nouveaux professeurs, nous espérons augmenter la participation aux affaires syndicales sous toutes ses formes.

UNE ÉDUCATION GRATUITE ET DE QUALITÉ – UN OBJECTIF

Un des plus graves problèmes auquel nous avons à faire face présentement est le sous-financement de l'éducation. Ce sous-financement se fait sentir de plusieurs façons et touche l'ensemble des activités universitaires.

Toutes les universités canadiennes connaissent le même problème. On y constate, par exemple, un manque important de professeures, professeurs. Ce manque de financement se fait plus sentir dans des universités comme la nôtre, puisque l'arrivée de fonds privée est moindre. L'Université ne doit pas dépendre du financement privé, mais l'État doit réinvestir les sommes nécessaires à soutenir l'éducation à tous les niveaux. Soutenir l'éducation implique également le soutien des étudiantes, étudiants notamment aux études avancées.

Cette arrivée de fonds privée ne se fait d'ailleurs pas sans problème, car elle a des effets sur la liberté académique. Non seulement les bailleurs de fonds veulent souvent avoir leur mot à dire quant au contenu des projets de recherche, mais la croissance du nombre de corporations professionnelles crée des pressions de plus en plus importantes sur les programmes. Ce manque de financement a des effets

DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2006-2007

Secteurs de science politique et droit, sciences de l'éducation, sciences de la gestion

SECTEUR DE SCIENCE POLITIQUE ET DROIT

Sciences juridiques Léa Laurence Fontaine
Science politique Yves Couture
Nancy Thede

Management et technologie

Mehran Ebrahimi
Lassana Maguiraga
Xavier Olleros
Khaled Mokhtari

SECTEUR DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Éducation et formation spécialisées Henri Boudreault
Sophie Grossmann
Marie-Louise Lefebvre

Organisation et ressources humaines

Charles Benabou
Sylvie Gravel
Céleste Grimard-Brotheridge
Marie-Ève Lapalme

Éducation et pédagogie

Annie Charron
André Lemieux
Gilles Raïche

Sciences comptables

Marc Chabot
Pierre Giguère
Claude Laferrière
Marie-Josée Ledoux

Kinanthropologie

Gina Thésée
Nicole Chevalier
Frédéric LeCren

Sciences économiques

Gilles Dostaler
Bernard Élie
Yvon Fauvel

SECTEUR DES SCIENCES DE LA GESTION

Études urbaines et touristiques Benoit Duguay
Bruno Sarrasin

Stratégie des affaires

Michel Y. Bergeron
Naoufel Daghfous
Marie-Hélène Noisieux
Jacques Picard
Ünsal Özdilek



R L ' A N N É E 2 0 0 6 - 2 0 0 7

importants sur la mission de l'Université et sur ses possibilités de développement.

Le SPUQ doit participer à la lutte pour une éducation de qualité, gratuite et correctement financée par l'État. C'est l'esprit sur lequel l'UQ est bâtie (le texte de la mission est centré sur l'accessibilité à l'éducation supérieure) et c'est celui qui correspond encore à la façon de penser de nos membres.

ENJEUX ORGANISATIONNELS POUR L'ANNÉE 2006-2007

Au cours de la présente année universitaire, les questions qui nous interpellent, sous différentes formes devraient être les suivantes :

A) Dossiers institutionnels

- 1. La politique facultaire :** La Commission des études a voté le projet en mai 2005 sous réserve que des négociations avec le SPUQ soient entreprises pour s'entendre sur les aspects qui contreviennent à la Convention collective. Le Conseil d'administration l'a votée en juin 2006 en retranchant six éléments centraux afin que des négociations soient entreprises; le SPUQ attend toujours d'être convié à négocier.
- 2. Intégration de la TELUQ :** L'intégration de la nouvelle unité est loin d'être réalisée, pas plus sur le plan opérationnel que sur le plan académique. Ce dossier n'a pas avancé au cours de l'année 2005-2006.
- 3. La politique de la recherche :** La nouvelle politique de la recherche, sur laquelle le SPUQ a émis un avis au printemps, n'est pas sans soulever des questions. De nouveaux statuts y apparaissent et semblent vouloir consacrer une distinction entre enseignants et chercheurs. On y crée

DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2006-2007

Secteur des sciences humaines

SECTEUR DES SCIENCES HUMAINES

École de travail social

Lucie Dumais

Géographie

Robert Desjardins

Anne Latendresse

Histoire

José Del Pozo

Martin Petitclerc

Linguistique et

didactique des langues

France Boutin

Claire Gélinas-Chebat

Philosophie

Jacques Aumètre

Psychologie

André Achim

Marc Bigras

François Chagnon

Marie Hazan

Rushen Shi

Marie-Claude Guay (2006)

Kim Lavoie (2007)

Sciences des religions

Pierre Lebus

Sexologie

Martin Blais

Sociologie

Julie Lavigne

Stephen Schecter

également de nouvelles structures qui risquent d'augmenter encore les coûts de gestion et les tâches des professeurs, professeurs. Le processus d'adoption de cette politique devra être suivi de près.

4. Transparence de la gestion financière :

Le SPUQ s'intéresse de plus en plus à la gestion financière de l'UQAM. Au cours de la dernière année, nous avons en grande partie dégonflé le mythe de l'imperméabilité des budgets de fonctionnement et d'investissement. Nous devons mettre à profit notre expertise dans ce domaine et intervenir toutes les fois que la gestion financière menace d'avoir des effets négatifs sur le travail quotidien des professeurs, professeurs, comme dans le cas de l'îlot Voyageur. Les choix budgétaires se reflètent directement dans les moyens que nous avons d'accomplir notre travail. Nous demanderons donc, sans relâche, plus de transparence et de responsabilité de la part de l'Administration.

PLAN D'ACTION 2006-2007

B) Dossiers concernant les conditions de travail

1. **Évolution de la tâche professorale** : la tâche professorale a été progressivement augmentée au cours des années. Le nombre de programmes, de comités, d'instances auxquels les professeures, professeurs siègent se multiplie sans arrêt. La moyenne-cible a augmenté alors que le soutien à l'enseignement diminue constamment. Parallèlement, les subventions de recherche obtenues augmentent et d'autres structures doivent alors être gérées avec, encore une fois, très peu de soutien. Les budgets départementaux sont amputés progressivement et les professeures, professeurs doivent user de stratagèmes pour fournir du matériel pédagogique aux étudiants. Malgré cette situation, le nombre de professeures, professeurs stagne. Bref, la situation actuelle oppose parfois les trois composantes de la tâche alors qu'elles devraient être complémentaires.
2. **Conciliation famille-travail** : pour les professeures, professeurs qui ont des enfants en bas âge, il s'agit là d'une

question d'intérêt majeur. Profitant de modifications législatives, nous avons modifié les conditions liées aux congés parentaux. Nous entendons continuer dans cette voie sur laquelle il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

3. **Renouvellement du corps professoral** : la composition du corps professoral est en transformation accélérée. Les exigences envers ces nouvelles professeures, nouveaux professeurs ont aussi grandement évolués avec les années. Nous avons amorcé une réflexion sur ces questions qui mérite d'être poursuivie.
3. **Harcèlement psychologique** : l'UQAM s'est dotée d'une Politique, axée sur la prévention. Les cas qui ont donné lieu à des plaintes n'ont pas toujours été réglés à l'avantage de nos membres. Nous devons redoubler de vigilance dans ce domaine et assurer la plus grande protection possible à l'ensemble des professeures, professeurs.
4. **Régime de retraite** : au cours de l'année qui vient de se terminer, nous avons constitué une équipe hautement qualifiée pour s'occuper de notre régime de retraite

et quelques membres de cette équipe siègent maintenant sur les comités clés. Nous allons continuer dans cette voie et suivre de près la gestion des régimes de retraite. Des développements importants pourraient se produire au cours de l'année qui commence.

POUR CONCLURE

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle signale les dossiers qui nous semblent les plus importants à l'heure actuelle. Pour que notre action porte ses fruits, il faudra qu'elle soit soutenue et relancée tant par les instances de notre Syndicat que par les membres qui voudront bien s'y associer de manière active en s'impliquant dans nos débats et dans les initiatives qui en découleront. Nous souhaitons donc la participation la plus large possible de toutes et de tous à notre vie syndicale. □

Bienvenue à toutes et à tous au Salon des professeures et professeurs

Pavillon Hubert-Aquin (A-R415), 1255, rue Saint-Denis
(Au niveau métro, par l'intérieur, empruntez l'escalier près du Grimoire)

Du lundi au jeudi, de 11 h à 15 h,
nous vous offrons au Salon :
potage, plat chaud accompagné de salade, quiche accompagnée de salade,
gâteaux et desserts variés, café, espresso, thé, tisane, bière, vin, spiritueux et autres boissons.
Le plat chaud est offert à 9,50 \$, taxes incluses.

Pour réserver une table, composez le 4728.

Les cartes de crédit Visa et Master Card sont acceptées.



Bourses SPUQ pour l'année 2006-2007

Notre Syndicat apporte depuis de nombreuses années une contribution financière à la vie étudiante en participant au programme de bourses d'études de la Fondation de l'UQAM.

Cet apport s'établit pour l'année 2006-2007 à la hauteur de 28 000 \$ répartis en 14 bourses dont on trouvera le détail dans le tableau ci-contre. Ces bourses visent à encourager des étudiantes et étudiants qui sont engagés dans la vie associative et communautaire tant à l'Université que dans la

BOURSES SPUQ 2006-2007			
	Nombre	Montant	Total
Baccalauréat	9	1 500 \$	13 500 \$
Maîtrise	4	2 500 \$	10 000 \$
Doctorat	1	4 500 \$	4 500 \$
TOTAL	14		28 000 \$

vie civile en plus de posséder un bon dossier académique. En effet, nous avons révisé les critères d'admissibilité à l'ensemble de ces bourses pour donner priorité à l'implication

dans la vie universitaire ou dans le milieu social et communautaire.

Les professeures et professeurs qui connaissent de telles étudiantes, de tels étudiants, devraient les inciter à participer à ce programme en s'adressant à la division de l'aide financière (poste 7871) ou en se procurant un formulaire à l'adresse électronique suivante : www.unites.uqam.ca/sve/aide-financiere/bourses_excellence/formulaires. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 2 octobre 2006. □

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

jeudi 28 septembre à 12 h 30

(repas léger sur place à partir de midi)

à la salle Marie-Gérin-Lajoie, J-M400

405, rue Sainte-Catherine Est

Principaux points à l'ordre du jour

- Rapports du Comité exécutif
- États financiers et prévisions budgétaires
- Projet de modification des Statuts et règlements du SPUQ
- Élection au Comité exécutif (*sous réserve des modifications aux Statuts et règlements*)
- Modifications apportées à l'article 21 (Congés parentaux et familiaux) de la convention

Élection au Comité exécutif

(*sous réserve des modifications aux Statuts et règlements*)

Un poste à pourvoir à la 2^e vice-présidence, une candidature annoncée :

André Breton (École des médias)

Assemblée d'élections

L'Assemblée générale du SPUQ sera immédiatement suivie d'une assemblée d'élection pour pourvoir un poste de représentant professoral à la Sous-commission des ressources et un poste de représentant professoral à la Commission des études.

Candidatures :

- Sous-Commission des ressources :
Ghislain Lévesque, Département d'informatique
- Commission des études :
Frédéric Legault, Département d'éducation et formation spécialisées

Cocktail 35^e anniversaire du SPUQ

Afin de souligner le lancement de l'exposition du 35^e anniversaire du SPUQ, nous vous invitons à un cocktail qui aura lieu après l'assemblée d'élections (vers 16 h 30).

Proche-Orient

Les nouvelles guerres coloniales et le rôle des intellectuels

// RACHAD ANTONIUS – Département de sociologie

Sous plusieurs aspects, les guerres actuelles qui se déroulent au Proche-Orient sont des guerres coloniales : par leurs finalités d'abord, mais aussi par les discours qu'elles mettent en jeu, et par le positionnement des acteurs politiques dans les anciennes métropoles. Plus que jamais, il est nécessaire de les analyser, d'identifier les rapports de pouvoir qui les soutendent et de déconstruire les discours les justifient.

Des voix israéliennes s'élèvent

Alors que dans les anciennes métropoles coloniales, ainsi que parmi les militaires israéliens, on présente la guerre au Liban comme une guerre imposée par le Hezbollah, c'est en Israël même que des voix s'élèvent pour dénoncer cette guerre coloniale. Dès le 17 juillet, Michel Warchawski, intellectuel israélien engagé depuis toujours dans la

contestation de l'occupation israélienne, pressent l'ampleur de la guerre qui s'annonce contre le Liban. « Le centre de gravité du conflit israélo-arabe va vraisemblablement bouger dans les semaines à venir, de Gaza vers le Liban. » écrit-il. « Mais ne nous trompons pas » ajoute-t-il, « il s'agit d'une seule et même campagne, dont l'initiative est 100 % israélienne ».

Gideon Levy, un des chroniqueurs les plus crédibles du quotidien israélien *Haaretz*, écrit pour sa part : « La guerre que l'armée israélienne a déclarée au Liban, et avant cela à Gaza, ne sera jamais considérée comme une guerre où nous n'avions pas le choix. Évitions ce débat aux historiens. Elle est de façon univoque une guerre faite par choix » (traduction libre, R.A.).

Pour sa part, Henri Picciotto, professeur de mathématiques de Berkeley et président de Jewish Voices for Peace, écrit :

« Ces derniers jours, des milliers de juifs ont signé une pétition demandant que les États-Unis interviennent pour arrêter ces tueries aveugles de civils libanais par la machine de guerre israélienne. »

Mais il ajoute :

« Beaucoup de juifs mettent en doute la politique israélienne, mais ont peur de s'exprimer ouvertement dans leurs congrégations ou même au sein de leurs familles. Mais le moment est venu pour les opposants juifs de défier la politique du gouvernement israélien. À court terme, cette politique tue des Arabes, pour la plupart des civils innocents (...). Notre silence en ces moments de crise devient une complicité. »

Le discours colonial d'Israël

La violence de la tuerie au Liban a été accompagnée par un discours colonial arrogant, depuis toujours présent en Israël,

mais ravivé par la capture par le Hezbollah de deux soldats israéliens. Seuls les Israéliens doivent pouvoir capturer des Palestiniens et des Libanais, et ils ne se privent pas de le faire : près de neuf mille Palestiniens ont été capturés par l'armée israélienne, dont une quarantaine de membres du Parlement palestinien. Mais la capture de deux soldats israéliens est un affront intolérable. « Nous allons leur apprendre », dit un représentant de l'armée israélienne à la radio pour défendre la guerre, cité par Warchawski. Les Arabes doivent apprendre qui sont les maîtres. « Un seul langage est utilisé par Israël » note Gideon Levy, « c'est le langage de la force. (...) L'armée s'est engagée dans une guerre qui consiste à retrouver sa dignité perdue ».

Une déclaration forte de l' AIS

Ces critiques ont trouvé leur écho dans les milieux académiques. Durant le dernier congrès de l'Association internationale de sociologie à Durban, en Afrique du Sud, les membres du Comité de recherche numéro 5 (RC05 : Racisme, nationalisme et relations ethniques) ont adopté en plénière une déclaration forte sur la guerre contre le Liban, affirmant, entre autres, que :

La destruction délibérée, par l'armée israélienne, d'habitations, de convois de nourriture, de manufactures et de véhicules, la destruction de routes, d'aéroports et d'infrastructures civiles, la mort de centaines de civils qui en a résulté ainsi que le déplacement forcé de dizaines de milliers, d'autres n'est pas de l'autodéfense. (...) La crise actuelle n'a pas commencé avec la capture de deux soldats israéliens. Elle fait partie du conflit plus large au Moyen-Orient qui a commencé avec l'expulsion des deux tiers de la population palestinienne en 1948. (...)



Nous insistons sur le fait qu'une solution juste et pacifique du conflit israélo-palestinien est au cœur de la résolution de ce conflit et de bien d'autres. Une solution de ce conflit est urgente et impérative, et, en son absence, la région entière restera en feu pour des dizaines d'années, entraînant des conséquences humaines, sociales, politiques et environnementales terribles pour toutes les parties impliquées.

Il faut souligner un fait hautement significatif : des universitaires israéliens ont participé activement à la rédaction de ce document et à son adoption, dont les professeurs Nira Yuval-Davis et Avishai Ehrlich. Le sociologue de renommée internationale Étienne Balibar a aussi apporté son appui actif.

De rares prises de position au Canada

Mais des prises de position similaires ont été plus rares au Canada. Un certain nombre d'intellectuels juifs se sont prononcés clairement dans le sens des déclarations rapportées ci-dessous, mais les organisations représentatives de la communauté ont eu tendance à promouvoir le discours colonial de Georges W. Bush et de Stephen Harper. La tendance dominante au Canada a été de considérer que toute critique des actions guerrières israéliennes relevait de l'antisémitisme et que de telles critiques équivalaient à un appui au Hezbollah, considéré comme étant dans son essence un groupe terroriste, et uniquement cela. Les prises de position de Stephen Harper ont certainement facilité ces amalgames. Quand le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a adopté une résolution appuyant le boycott d'Israël, il fit l'objet d'une campagne de dénigrement systématique et massive, et les auteurs de la résolution reçurent par courriel et par téléphone des insultes et des menaces de mort.

Et quand Louise Arbour, Haut-Commissaire aux droits humains à l'ONU, a déclaré que les actions israéliennes constituaient des crimes de guerre, aucun éditorialiste ne l'a appuyée, et certains, dans le reste du Canada, ont demandé sa démission : il ne faut surtout pas remettre en question le mythe de la supériorité morale d'Israël. Même au Québec où les critiques de l'agression israélienne ont été sérieuses et partagées par une large partie de la population, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, qui a lui aussi critiqué les actions israéliennes, a insisté sur le fait qu'il considérait que le Hezbollah était un groupe terroriste, partageant ainsi l'opinion du chef intérimaire du Parti libéral du Canada, le juriste Bill Graham ainsi que celle du chef du NPD, Jack Layton.

Un dialogue avec le Hezbollah ?

Pourtant seuls quatre pays au monde considèrent le Hezbollah comme un groupe terroriste avec qui il ne faut entretenir aucune relation : Israël, les USA, le Canada et les Pays-Bas. La Grande-Bretagne et l'Australie considèrent pour leur part que seule la branche armée du Hezbollah a commis des actions qu'on peut qualifier de terroristes, mais que sa branche politique ainsi que ses organisations caritatives sont légitimes et qu'il faut engager un dialogue avec eux. Des députés du Parlement canadien, en visite au Liban, ont timidement émis l'opinion qu'on faisait fausse route en considérant que le Hezbollah était terroriste. Ils ont tous été rabroués par leur parti respectif et sont vite entrés dans les rangs.

Il faut rappeler que la résolution canadienne déclarant que le Hezbollah était un groupe terroriste avait été adoptée suite à la diffusion à grande échelle, dans la presse internationale, de déclarations agressives faussement attribuées à son chef, le Cheikh Nasrallah. La fraude avait été clairement

établie par la suite, mais la résolution avait déjà été adoptée et personne n'était prêt à la remettre en question.

Le rôle des intellectuels

Cette situation soulève de façon aiguë la question du rôle des intellectuels dans le développement de la politique étrangère du pays, qui est du ressort du gouvernement fédéral. Les voix critiques se sont faites rares ou du moins timides. Les éditorialistes, y compris ceux du Québec, ne remettent pas en question les prémisses de la politique du Canada au Proche-Orient, même quand ils critiquent les excès des agressions israéliennes : en général, ils ont tendance à considérer que l'armée israélienne a le droit de punir les Arabes (ou « de se défendre » dans le langage codé dominant), mais en frappant un peu moins fort. Personne parmi les éditorialistes québécois, personne ne demande que le droit international soit mis en application, ce qui impliquerait le retrait total d'Israël des territoires occupés en 1967 (en conformité avec la résolution 242 de l'AG des Nations Unies) et le retour des réfugiés, en conformité avec la Résolution 194 de l'AG, qu'Israël a accepté.

Exiger l'application du droit international

Bien sûr, cette solution doit être accompagnée de garanties fortes pour la sécurité d'Israël ainsi que pour celle des Palestiniens, garanties que les pays membres de la Ligue arabe ont formellement approuvées dans le cadre d'un règlement global du conflit. Mais il faut aller en Israël pour trouver des intellectuels qui prennent de telles prises de position. Quand prendrons-nous exemple sur les Michel Warchawski et les Gideon Levy de ce monde ? □

250
septembre 2006



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL